



Rapport au Conseil communal de Pully

Préavis 10-2012

Renouvellement et acquisition de véhicules de voirie et d'un véhicule pour le Service de défense incendie et secours (SDIS) Crédit demandé CHF 720'000.00

La Commission, composée de MM Gérald Cuche, Jean Dutruit, Alexandre Freise, Jean-Marc Pasche en remplacement de M Michel Godart, Steve Marion, Jean-Baptiste Rusconi, Louis Schneider, Alexandre Tolou et Marc Ehrlich, Président, s'est réunie dans les locaux de la DTSI le 11 juin à 18h30. Elle a été reçue par Mme Maria-Chrystina Cuendet, Municipale de la Direction des domaines, gérance et sports et suppléante pour la Direction du Service de la défense incendie et secours (SDIS), M. Marc Zolliker, Municipal de la Direction des travaux et des services industriels (DSTI) et de MM. Laurent Balsiger, Jean-Luc Meylan, Thierry Lassueur, Alain Bolay, Serge Villamar, M Tornare, Commandant du SDIS de la Paudèze, M Cornuz et M Janin, que nous remercions pour leur accueil et pour la qualité des informations données.

Les notes de séance ont été prises par M Serge Villamar qui en est ici vivement remercié.

Le préavis 10-2012 est inscrit dans la continuité du préavis 03-2012, lequel faisait déjà mention de « l'acquisition de véhicules de voirie devant faire l'objet d'un préavis séparé à cause, notamment, des spécificités techniques liées à ce type d'achat ».

La Commission est informée par la Municipalité de l'organisation actuelle du nettoyage. Il en ressort que l'organisation a été fortement optimisée depuis 2000.

En effet :

Une méthode permettant d'évaluer la propreté par zone a été mise en place afin de cibler les efforts de manière plus efficiente, tout en faisant le suivi des démarches implémentées.

Un travail par équipe (Nord/Sud/Centre/Rives/Autres) avec un équipement et des véhicules spécialisés par zone permet une rationalisation du travail.

L'équipement et les véhicules mis en place ont permis une mécanisation efficace et doivent maintenant être renouvelés avec des améliorations identifiées, en se basant sur l'expérience acquise.

Comme mentionné dans le préavis, cette organisation a permis une réduction de 25% du nombre de collaborateurs affectés à la voirie depuis 2000 (actuellement 17 personnes)

Les membres de la Commission ont confirmé que, globalement, le niveau de propreté était à leur avis satisfaisant, avec des zones encore à améliorer (Centre/Gare). Cette dernière remarque va dans le sens de la Municipalité, qui avait également identifié cette zone comme étant problématique et propose à cet effet l'achat d'un aspirateur de rue (Glutton). Cette acquisition de CHF 35'000 est par ailleurs la seule de ce préavis que ne soit pas un renouvellement. Cet équipement est particulièrement efficace dans les zones plates à forte densité.

La Commission a procédé à une visite du parc de véhicules pour comprendre de manière plus concrète le besoin et les améliorations attendues. Un aspirateur de rue en prêt à l'occasion de cette visite était également à disposition de la Commission.

Une discussion détaillée sur chaque véhicule proposé permet de confirmer que les changements sont justifiés et appropriés. Il en ressort également que les caractéristiques techniques requises correspondent aux besoins.

Des appels d'offre seront ouverts en temps utile, avec un cahier des charges précis. Ceci à l'exception du véhicule SDIS, pour lequel le choix du fournisseur a déjà été effectué.

Dans la mesure du possible, les véhicules usés seront revendus.

Concernant le véhicule du SDIS, nous notons que la Commune de Belmont prendra à sa charge le 27% de l'investissement, conformément aux engagements intercommunaux. Nous notons également à propos de ce véhicule que le montant évoqué de CHF 70'000 n'a pas encore été finalisé. Il ne prend notamment pas encore en compte une déduction probable au titre de l'eurobonus.

Nous relevons également que le changement de la camionnette à pont pour un montant de CHF 75'000, actuellement envisagé pour 2014, pourrait avoir lieu plus rapidement compte tenu de l'état de vétusté de ce véhicule et des frais d'entretien importants à considérer.

Par son courrier du 7 juin 2012, la Commission des Finances nous informe avoir donné un préavis financier favorable à une large majorité de 9 oui et une abstention.

En conclusion, les membres de la Commission approuvent à l'unanimité les conclusions du préavis 10-2012 à savoir :

le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 10-2012 du 16 mai 2012
décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 650'000.00 TTC pour le renouvellement des véhicules de la voirie ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000 TTC pour le renouvellement du véhicule d'officier de service du SDIS ;
3. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense de la manière suivante :
sur 3 ans pour l'aspirateur de rue ;
sur 5 ans au maximum pour tous les autres véhicules.

Pully, le 19 juin 2012

Marc Ehrlich
Président